



New ENGIE et New Solutions : chronique d'une scission annoncée.

Quel est le projet ?

Le Groupe ENGIE vient d'engager une « revue stratégique » devant aboutir à la cession des 2/3 des activités de services et solutions d'ENGIE, qui emploient environ 70 000 salariés dans le monde.

La volonté affichée de cette opération est de recentrer les investissements et le développement d'ENGIE autour de deux activités principales : **d'une part,**

les infrastructures et les réseaux et, d'autre part, les énergies renouvelables.

Cette cession passerait par la répartition des activités de services du Groupe dans deux ensembles aux noms transitoires de « **New ENGIE** » et « **New Solutions** », selon le schéma suivant :

New ENGIE
Infrastructures gaz/élec Réseaux chaud/froid Services à l'énergie (dont maintenance) Production d'électricité : renouvelable – thermique – nucléaire BtoC E&C GEM

New Solutions
Facility management Externalisation de processus Installation climatique Installation électrique Installation sécurité et sûreté Automatisation et connectivité Installation mécanique et métal Rénovation des bâtiments

La répartition des activités et la définition des entités juridiques entre « New ENGIE » et « New Solutions » sont à l'étude par une équipe dédiée. Ce projet de découpage devrait être présenté d'ici la fin de l'année 2020.

À terme, **l'entité New Solutions serait cédée** (en toute ou en partie), soit par la vente à un acquéreur, soit par une introduction en Bourse.



Pourquoi ce projet ?

Selon la Direction, le projet permettrait à ENGIE :

- d'avoir un projet industriel qui clarifie l'entité New ENGIE pour les investisseurs, en réduisant la diversité des activités d'ENGIE, et en prenant pour modèle des énergéticiens type Enel ou Iberdrola,
- d'accélérer sur la transition énergétique, en augmentant les investissements dans les ENR et les gaz verts,
- de remettre les Infrastructures et les réseaux au cœur de la stratégie d'ENGIE, qui associent rentabilité et résilience.

Que pense la CFE-CGC de ce projet ?

En l'état et à ce stade, ce projet est porteur de risques significatifs :

- **restructuration à terme dans New Solutions** : les activités à loger dans cette entité ont, vu d'ENGIE, un niveau de marge moindre que celles des autres entités du Groupe. **Au meilleur des cas, un acquéreur aura pour objectif de remonter la marge, ce qui n'irait pas sans réorganisations, avec des impacts sociaux significatifs. Au pire, il pourrait revendre les entités « à la découpe », avec là aussi des impacts sociaux conséquents.**
- **désorganisation et démotivation des équipes** : depuis 2016, le Groupe a mis en œuvre plusieurs réorganisations successives : suppression des Branches ; création des BU, des Métiers, des GBL ; vente de plus de 15 Md€ d'activités, etc. Aussi, il y a à peine six mois, on vantait que les Services étaient au cœur de la

stratégie et on lançait un projet ambitieux de développement des Services France (Trinity). Ce dernier était présenté comme le fer de lance de la croissance et de la stratégie du Groupe... Et aujourd'hui on annonce la cession des 2/3 de l'activité !

- **risque commercial pendant la transition** : les concurrents s'en donnent déjà à cœur joie pour décrédibiliser nos filiales chez les clients, mettant le doute quant à notre capacité d'honorer les contrats à venir du fait de notre devenir incertain.
- **désoptimisation des coûts pour les deux entités** projetées : **lorsque l'on fusionne des entités, cela vise à faire des économies à travers des synergies. A contrario, quand on sépare des entités, des surcoûts peuvent apparaître, principalement au niveau des fonctions transverses (achats, informatique, immobilier, etc...).**
- **augmentation du profil de risque de « New ENGIE »** : le projet vise à rendre New ENGIE plus rentable, mais avec des activités davantage à risque, car à fort investissement en capitaux.

Ce que le projet ne dit pas !

- **quel sera le sort des salariés de « New Solutions »**, de leurs statuts ou conventions collectives ? Pour la France, gardons à l'esprit les cessions d'EPI (à un fonds) et du GNL (à Total) qui ont abouti par la suite à une disparition ou une restructuration des entités cédées.
- **quid des découpages et des formes juridiques ? Qui ira où ?** Que vont devenir les entités juridiques actuelles ? Les choix des formes juridiques pourraient avoir



- des impacts sur les entités et leurs salariés.
- quelles conséquences et quel devenir pour les fonctions Corporate, transverses et supports ? Selon le découpage et les choix retenus, leur avenir sera totalement différent.
 - quel devenir professionnel pour les encadrants et les commerciaux de New Solutions ? Selon le repreneur, sa stratégie et son organisation, chacun aura-t-il sa place demain dans le nouvel ensemble ?
 - qui sera l'équipe chargée de sa mise en œuvre aux côtés de la toute nouvelle Directrice Générale ?

Pour la CFE-CGC, ce projet comporte des risques et des inconnues significatifs.

C'est pourquoi, au regard des risques de ce projet pour les salariés, **la CFE-CGC évaluera avec un soin extrême les différentes étapes** de son avancement, **pour défendre avant tout les intérêts des salariés et la pérennité de l'entreprise.**

La CFE-CGC portera la parole des salariés dans toutes les instances, du Conseil d'administration aux comités sociaux et économiques, et à tous les niveaux, qu'elle soit sur le principe et/ou sur le contenu du projet, au fur et à mesure de leur clarification.

